

le 13 OCT. 2009

Conseil de communauté du 5 octobre 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

et déposé à la Préfecture
le 13/10/2009

Délibération n° 2009-10-URB-03

Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers

L'an deux mille neuf le cinq octobre à quatorze heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	78
Procurations :	16
Date de convocation :	29 septembre 2009

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Hélène BERGES M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	Monsieur Jean-Pierre VERGÉ
Blagnac	M. Christian BERGON M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER Mme Monique COMBES
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Gagnac	M. Michel SIMON	Mme Claudie MARCOS
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Guy LOZANO
Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ	M. Bernard MARQUIÉ
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Danielle CHARLES Mme Martine CROQUETTE Mme Saliha MIMAR Mme Gisèle VERNIOL	M. Pierre COHEN Mme Elisabeth BELAUBRE M. Antoine MAURICE M. Alexandre MARCIEL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN

Délibération n° 2009-10-URB-03

**Approbation de la 3ème modification du PLU du Grand Toulouse,
commune de Colomiers**

Exposé

Le projet de 3ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers est présenté aujourd'hui en vue de son approbation.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Colomiers, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009.

Cette procédure de modification a trois objets :

- Faire évoluer le programme d'Aménagement de la ZAC (communale) du Garroussal Saint-Jean, en élargissant significativement l'emprise de la zone naturelle N et en réorganisant les zones urbaines afin de préserver les grands équilibres de l'opération ;
- Clarifier, aux plans réglementaire et graphique, la notion d'axe « Est-Ouest » sur le secteur des Ramassiers ;
- Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Sécheresse approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008.

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs, prévue par la procédure de modification, six avis ont été reçus :

- De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en date du 8 juin 2009 ;
- De la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, en date du 18 juin 2009 ;
- De Tisséo SMTC, en date du 30 juin 2009 ;
- De la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne en date du 30 juin 2009 ;
- Du Conseil Régional, en date du 6 juillet 2009 ;
- De la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 13 juillet 2009.

Le projet de modification du PLU a également fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Madame ACQUIER, commissaire enquêteur, du 2 juin au 2 juillet 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que deux personnes se sont présentées durant les permanences du Commissaire Enquêteur, pour prendre connaissance du projet et obtenir des éclaircissements, et que deux observations ont été consignées dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Colomiers.

Le bilan des avis et observations, ainsi que, le cas échéant, les réponses du Grand Toulouse figurent dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable, sans réserve, au projet de 3ème modification du POS du Grand Toulouse, Commune de Colomiers.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il vous est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004, approuvant la révision du POS de Colomiers et sa transformation en PLU,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juin au 2 juillet 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Colomiers en date du 24 septembre 2009,

Considérant que les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la troisième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Colomiers pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Colomiers et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents à la présente décision.

Résultat du vote :

- | | |
|--------------------------------|----|
| • Pour : | 94 |
| • Contre : | 0 |
| • Abstentions : | 0 |
| • Non participations au vote : | 0 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portés sur le projet de 3^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Colomiers

I) La phase de concertation préalable et l'avis des Personnes publiques associées :

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas de remarque particulière à émettre sur le projet, non plus que
- La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.
- Tisséo SMTC, en date du 30 juin 2009 constate la compatibilité des dispositions choisies pour le secteur de Garroussal Saint-Jean, avec les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
S'agissant du secteur des Ramassiers, Monsieur le Président de Tisséo rappelle la desserte du secteur par la ligne C et souhaite qu'en conséquence, les obligations réglementaires en matière de stationnement puissent être réduites.
La réponse du GT précise que la modification du PLU approuvée le 16 octobre 2008 a permis la suppression des quotas réglementaires de stationnement pour les équipements publics situés à proximité immédiate de la Halte des Ramassiers.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne par courrier reçu en date du 30 juin 2009, émet un avis favorable sans réserve audit projet
- Le Conseil Régional, en réponse à sa consultation par courrier en date du 2 juillet 2009, n'émet pas d'observation.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie a émis un avis favorable au projet de modification du PLU.

II) La phase d'enquête publique du 2 juin 2009 au 2 juillet 2009 inclus :

Le public a consigné deux observations dans le registre ouvert à la mairie de Colomiers, et aucune dans celui du Grand Toulouse.
Les observations du public et les réponses apportées sont les suivantes :

- Un propriétaire de terrain déclare être très satisfait de l'agrandissement de la zone N dans le secteur Saint-Jean Garroussal.
- Une personne déplore la réduction des zones d'habitat individuel au bénéfice de l'habitat collectif et d'une forte densification autour des zones vertes, notamment dans le secteur des Ramassiers.

Réponse : La « densification » envisagée dans le cadre de la présente modification du PLU ne concerne pas le secteur des Ramassiers, mais celui du Garroussal Saint-Jean.

D'une manière générale, si l'habitat individuel reste possible dans de nombreux secteurs de la commune, il s'avère très consommateur d'espace et coûteux en termes d'équipements ;

L'objet de la modification est d'agrandir la zone « N » naturelle, afin d'en protéger les éléments paysagers et de préserver des continuités écologiques. Ce secteur a d'ailleurs fait l'objet d'une orientation d'aménagement.

Moins d'habitat individuel pour davantage d'habitat collectif permet de « compenser » l'extension de la zone N, et s'avère nécessaire à l'équilibre de l'opération.

L'habitat collectif autour d'espaces publics de qualité, urbains ou plus « verts », en permet ainsi l'accès au plus grand nombre, (donc aux riverains qui ne possèdent pas de jardin) tout en offrant un cadre de vie soigné à l'ensemble des habitants.